



ATMO Auvergne – Rhône-Alpes

Siège social : 3 allée des Sorbiers – 69 500 BRON
Association (loi 1901)

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2022



RSM Rhône-Alpes

2 bis, rue Tête d'Or

69006 LYON

T : +33 (0) 4 72 69 19 19

www.rsmfrance.fr

ATMO Auvergne – Rhône-Alpes

Siège social : 3 allée des Sorbiers – 69 500 BRON

Association (loi 1901)

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux Membres de l'Association ATMO Auvergne – Rhône-Alpes,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ATMO Auvergne – Rhône-Alpes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Provisions pour risques et charges

L'association constitue des provisions pour risques et charges tel qu'il est décrit dans le paragraphe 6.4.2 "provisions pour risques et charges" de l'annexe. Nos travaux ont notamment consisté à nous assurer de la permanence des méthodes d'évaluation en ce qui concerne les provisions pour démantèlement des stations et du correct suivi de l'utilisation de la provision pour projection de l'avancement automatique AASQA comptabilisée au cours de l'exercice précédent

Fonds dédiés

L'association reçoit notamment des ressources qui sont traitées en fonds dédiés tel que décrit au paragraphe 6.4.3 de l'annexe. Nos travaux ont consisté à nous assurer de leur correcte évaluation.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 12 mai 2023

Le commissaire aux comptes

RSM Rhône-Alpes

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de
Lyon-Riom

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke.

Evelyne CHANSAVANG

Atmo Auvergne-Rhône-Alpes

Actif		Au 31/12/2022			Au 31/12/2021	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net		
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement	82 969	69 548	13 421	14 287
		Donations temporaires d'usufruit				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾	1 256 579	883 957	372 622	242 178
		Immobilisations incorporelles en cours	110 354		110 354	76 478
	Avances et acomptes					
	TOTAL	1 449 904	953 506	496 397	332 944	
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions	2 812 373	2 468 557	343 816	406 333
		Inst.techniques, mat.out.industriels	13 926 959	10 546 891	3 380 068	3 074 179
Immobilisations corporelles en cours					18 712	
Avances et acomptes	106 763		106 763	25 272		
TOTAL	16 846 097	13 015 449	3 830 647	3 524 498		
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations et créances rattachées	900 420		900 420	898 850	
	Autres titres immobilisés					
	Prêts	217 263		217 263	199 184	
	Autres	76 750		76 750	77 158	
TOTAL	1 194 435		1 194 435	1 175 193		
Total I		19 490 437	13 968 956	5 521 481	5 032 636	
Actif circulant	Stocks et en cours		162 529	10 624	151 905	187 828
	Créances ⁽³⁾	Créances clients, usagers et comptes rattachés	489 208		489 208	218 169
		Créances reçues par legs ou donations				
		Autres	3 174 341	84 577	3 089 764	3 422 174
	TOTAL	3 663 550	84 577	3 578 973	3 640 344	
	Divers	Valeurs mobilières de placement	80 088	5 949	74 138	329 814
Instruments de trésorerie						
Disponibilités		4 015 158		4 015 158	4 293 932	
Charges constatées d'avance ⁽⁴⁾		59 327		59 327	85 902	
Total II		7 980 653	101 150	7 879 503	8 537 822	
Frais d'émission des emprunts	III					
Primes de remboursement des emprunts	IV					
Ecart de conversion Actif	V					
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)		27 471 090	14 070 106	13 400 984	13 570 458	
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					

Atmo Auvergne-Rhône-Alpes

Passif		Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	500	500
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres	4 298 862	3 882 916	
Report à nouveau	-895 158	-895 158	
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	811 704	415 945	
Situation nette (sous-total)	4 215 908	3 404 204	
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	6 033 755	6 644 508	
Provisions réglementées			
Total I	10 249 664	10 048 712	
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total I bis			
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	428 211	689 054
Total II	428 211	689 054	
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	282 273	368 371
Total III	282 273	368 371	
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾		
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	386 156	463 859
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	1 825 424	1 715 125
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	185 950	258 810
	Autres dettes		2 400
Instrument de trésorerie			
Produits constatés d'avance	43 304	24 124	
Total IV	2 440 835	2 464 320	
Écart de conversion Passif V			
TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)	13 400 984	13 570 458	
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

Atmo Auvergne-Rhône-Alpes

		Du 01/01/2022 Au 31/12/2022	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
		12 mois	12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations	2 261 194	1 994 161
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service	705 403	386 176
	<i>dont parrainages</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	6 116 989	6 570 989
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières	50 307	53 378
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	293 893	160 571	
Utilisations des fonds dédiés	494 975	555 717	
Autres produits	1 300 082	1 205 041	
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	11 222 846	10 926 035
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	2 932 072	2 584 764
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	579 437	541 418
	Salaires et traitements	4 441 341	3 946 347
	Charges sociales	1 865 635	1 800 708
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 266 922	1 141 955
	Dotations aux provisions	7 198	205 986
	Reports en fonds dédiés	234 132	585 566
	Autres charges	80 316	55 030
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	11 407 057	10 861 778
	1. Résultat d'exploitation (I-II)	-184 211	64 257

Atmo Auvergne-Rhône-Alpes

		Du 01/01/2022 Au 31/12/2022 12 mois	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021 12 mois
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	5 183	3 144
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	1 395	
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	6 579	3 144
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	5 949	
	Intérêts et charges assimilées	4 837	3 734
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV	10 786	3 734
2. Résultat financier (III-IV)		-4 206	-590
3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)		-188 417	63 667
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion		5 046
	Sur opérations en capital	1 003 500	351 500
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V	1 003 500	356 546
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion		100
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	2 793	3 532
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI	2 793	3 632
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		1 000 706	352 913
	Participation des salariés aux résultats VII		
	Impôts sur les bénéfices VIII	584	634
Total des produits (I + III + V)		12 232 925	11 285 726
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		11 421 221	10 869 780
EXCÉDENT OU DÉFICIT		811 704	415 945
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
	Dons en nature		93 000
	Prestations en nature	44 403	37 397
	Bénévolat	1 123	1 765
	Total	45 526	132 162
Charges des contributions volontaires en nature			
	Secours en nature		93 000
	Mises à disposition gratuite de biens		37 397
	Prestations en nature	44 403	1 765
	Personnel bénévole	1 123	132 162
	Total	45 526	132 162

1 Préambule

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total bilan est de 13 400 984 euros et au compte de résultat de l'exercice, dégageant un bénéfice de 811 704 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022. Ces comptes annuels ont été établis le 15 mars 2023.

2 Objet social

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :

« Cette association agit dans l'esprit de la charte de l'environnement de 2004 adossée à la constitution de l'Etat français et de l'article L.220-1 du Code de l'environnement. Notamment, elle gère un observatoire environnemental relatif à l'air et à la pollution atmosphérique au sens de l'article L.220-2 du Code de l'environnement sur le territoire correspondant à la région administrative Rhône-Alpes et communique publiquement sur les informations issues de ses différents travaux.

Son action est inscrite dans le cadre de l'intérêt général et de la mission de service public.

Afin de mener à bien les missions qu'elle se donne, l'association :

- Met en œuvre tous les moyens métrologiques et de modélisation afin d'assurer la caractérisation la plus exhaustive possible, de l'air sur son territoire en constat et prévision, assure la continuité historique des indicateurs et données environnementales sur l'air et sur les paramètres explicatifs et/ou nécessaires à l'évaluation des impacts de la pollution atmosphérique. Notamment, l'observatoire doit pouvoir répondre aux réglementations européennes, nationales ou locales sur la surveillance de la qualité de l'air et les données environnementales ;
- Met en place des outils d'évaluation des politiques publiques, en vue entre autres du diagnostic et de la prospective pour les plans et programmes sur l'air relatifs ou ayant un impact sur l'air dans son territoire. Elle participe à la concertation et à la mise en application des plans d'actions pour ce qui relève de sa compétence (prévision, diffusion de l'information), y compris des plans courts termes comme les dispositifs préfectoraux ;
- Participe à l'amélioration des connaissances sur l'air, seule ou par le biais de collaborations allant de l'échelle locale et régionale jusqu'au niveau international ;
- Assure de manière indépendante auprès de ses membres, des autorités, des médias et du public la promotion et la diffusion des informations lui appartenant sous forme de base de données, études, bilans dossiers de communication afin de porter à connaissance tout élément permettant une amélioration de l'état de l'environnement sur le territoire. »

Les organes statutairement compétents de notre entité ont fixé différents objectifs pour réaliser l'objet social. Ces objectifs constituent le « projet associatif » pour lequel des réserves sont constituées le cas échéant dans nos fonds propres.

3 Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

Les missions sociales sont définies par l'arrêté préfectoral n°22-164 du 20 juin 2022 publié au recueil des actes administratif spécial du 29 juin 2022.

4 Faits caractéristiques d'importance significative de l'exercice

Fin du Plan Régional de Surveillance de la Qualité de l'Air 2017-2021

A compter du 1^{er} janvier 2022, Atmo Auvergne-Rhône-Alpes amis en place son nouveau projet associatif pour la période 2022-2024 issu d'une vaste concertation de l'ensemble des parties prenantes (salariés, membres, personnalités qualifiées). Ce projet porte une vision : Atmo, le référent Air au cœur de l'écosystème territorial pour les transitions et se donne pour objectif de développer et déployer une offre d'ingénierie Air-Climat-Energie pour accompagner les acteurs du territoire. Il se décompose en 4 programmes techniques : Missions Réglementaires ;

- Ingénierie Territoriale ;
- Animation Territoriale ;
- Recherche & Développement

Et un programme support englobant, la gestion financière, la gestion des Femmes et des Hommes et les Systèmes d'Information.

En parallèle, 6 chantiers transversaux constituant les objectifs transversaux à atteindre dans le cadre du projet associatif :

- Déployer une offre d'ingénierie Air-Climat-Energie pour accompagner les acteurs du territoire ;
- Créer un centre de ressources, de formation et d'animations sur l'air ;
- Faire évoluer la gouvernance pour amplifier la concertation et l'influence d'Atmo ;
- Renforcer l'accompagnement des partenaires et être présent sur l'ensemble des territoires ;
- Faire évoluer le modèle économique afin de capter de nouvelles ressources ;
- Anticiper les nouveaux besoins de surveillance y compris réglementaires ;

En complément de ce document, l'association a également décliner plus spécifiquement ce projet associatif dans un nouveau PRSQA visant à détailler la seule partie réglementaire en lien avec l'agrément de l'association dont le renouvellement est intervenu le 20 juin 2022 pour une nouvelle période triennale.

Changement de Convention Collective et Accords Collectifs locaux

A compter du 1^{er} janvier 2022, l'association est rattachée à la Convention Nationale des Bureaux d'Etudes (BETIC). Un accord Collectif a effet du 1^{er} janvier 2022 a également été signé permettant la proratisation de l'ancienneté acquise dans l'échelon avant le passage à la CCN BETIC pour un montant de 198 371€ charges fiscales et sociales incluses étalées sur 3ans ainsi que le maintien à droit constant des congés exceptionnels. En contrepartie, l'accès aux conventions de forfait jour pour les Cadres est ramené de la position 3.3 à 2.2 sans majoration de 120% du minima conventionnel BETIC. La provision relative à la proratisation de l'ancienneté constatée au 31/12/2021 a été reprise à hauteur de 86 097€ en 2022.

4.1.1 *Astreinte Conseil d'Etat*

Le Conseil d'Etat en date du 17 octobre 2022 statuant au contentieux sur demande de l'association « Les amis de la terre » a condamné l'Etat français à verser la somme de 20M€ au titre de la liquidation provisoire de l'astreinte prononcée par la décision du 10 juillet 2020.

Cette somme de 20M€ concerne la période du 12/07/2021 au 12/07/2022. Au titre de cette astreinte, un montant de 1 000 000€ a été versé à Atmo Auvergne-Rhône-Alpes le 2 décembre 2022 et comptabilisé en produits exceptionnels divers.

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est survenu postérieurement à la clôture de l'exercice.

5 Principes et méthodes comptables

5.1 *Présentation des comptes*

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan
- le compte de résultat
- l'annexe

5.2 *Principes généraux*

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce (articles L 123-12 à L 123-28), du règlement ANC n° 2014-03 du 05/06/2014 modifié par le règlement ANC n° 2015-06 du 23/11/2015 relatif au Plan Comptable Général, du règlement ANC n° 2018-06 du 05/12/2018.

5.3 *Principales méthodes comptables*

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Le guide méthodologique comptable applicable aux AASQA a également été appliqué.

- TGAP : Les dons versés par les entreprises sont comptabilisés au cours de l'exercice du versement effectif. En ce qui concerne la TGAP affectée, lorsque les industriels se sont engagés sur un montant dans le cadre du financement d'un projet, l'association comptabilise un produit à recevoir.
- Subventions d'investissement : sont inscrites à ce poste les subventions reçues par l'association Atmo AuRA et utilisées pour l'acquisition d'un actif. Les subventions font l'objet d'une reprise au compte de résultat, enregistrée en produits d'exploitation, proportionnellement à la dotation aux amortissements des biens qu'elles ont servis à financer.
- Les prestations sont réalisées auprès des clients sur plusieurs exercices. La marge est constatée à l'achèvement soit sur le dernier exercice de prestation.

6 Informations relatives aux postes du bilan

6.1 Actif immobilisé

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes : les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement,
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable.

6.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Immobilisations	Valeur brut début (A)	Augmentations (B)	Diminutions ©		Valeur brute fin (D)	
			Sorties	Virements		
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-	-	
	Autres immobilisations incorporelles	1 279 910	227 784	168 143	-	1 339 550
	Immobilisations incorporelles en cours	76 478	33 876	-	-	110 354
	Autres immobilisations incorporelles Total II	1 356 388	261 660	168 143	-	1 449 904
Immobilisations corporelles	Terrains	-	-	-	-	-
	Constructions	2 880 022	63 722	131 371	-	2 812 374
	Install. Tech., mat., outillage	11 917 034	1 027 278	1 708 060	-20 698	11 256 950
	Install. générales, ag. Am. divers	81 317	-	18 004	-	63 313
	Matériel de transport	354 660	58 734	10 292	1 985	401 118
	Mat bur., informatique, mobilier	2 178 540	246 434	219 396	-	2 205 579
	Immo. Corp. En cours	18 713	-	-	18 713	-
	Avances et acomptes	25 272	106 763	25 272	-	106 763
	Total III	17 455 560	1 502 931	2 112 394	-	16 846 097
Immobilisations financières	Participations	778 850	1 571	-	-	780 421
	Créances rattachées à des part.	120 000	-	-	-	120 000
	Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-
	Prêts et autres immo. financières	276 344	21 697	4 026	-	294 015
		Total IV	1 175 194	23 268	4 026	-
	Total général	19 987 141	1 787 859	2 284 563	-	19 490 437

6.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Immobilisations		Amortissements début (A)	Augmentations (B)	Diminutions ©	Amortissements fin (D)
Amortissements incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total II	1 023 444	98 206	168 143	953 507
Amortissements corporelles	Terrains	-	-	-	-
	Constructions	2 473 689	126 239	131 371	2 468 558
	Install. Tech., mat., outillage	9 324 472	832 724	1 706 886	8 450 310
	Install. générales, ag. Am. divers	68 526	2 727	18 004	53 249
	Matériel de transport	223 328	48 568	11 465	260 431
	Mat bur., informatique, mobilier	1 841 047	161 251	219 396	1 782 903
	Immo. Grevées de droits	-	-	-	-
	Total III	13 931 061	1 171 509	2 087 122	13 015 449
	Total général	14 954 505	1 269 715	2 255 265	13 968 956

6.1.3 Modalités d'amortissements

Type d'immobilisation	Mode	Durée
Logiciels et Progiciels	Linéaire	1 à 5 ans
Constructions	Linéaire	5 à 10 ans
Agencements et Aménagement des constructions	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel et Outillage industriels	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de Transport	Linéaire	5 ans
Matériel et Mobilier de Bureau	Linéaire	3 à 10 ans

6.1.4 Informations relatives aux filiales et participations

Filiales (+ de 50 % capital détenu)	Capital	Quote-part %	Valeurs comptables des titres détenus		CA Hors taxes	Prêts/avances non remboursés
	Rés. et report avant affect.	Dividendes	Brute	Nette	Résultats	Dépôts de garantie
SCI Immobili Air	460 000	100%	460 000		243 208	120 000
	21 816	-	460 000		21 816	48 750
Observation : Compte courant débiteur de 577 k€ au 31/12/2022.						
SCI N'AIR'J	3 000	55%	1 650		297 438	-
	13 092	-	1 650		13 092	9 287
Observation : Compte courant débiteur de 76 k€ au 31/12/2022.						

6.2
6.2.1 Stocks et en cours

Catégorie de stocks appropriés à notre entité	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières et approvisionnements	162 529	10 624	151 905
TOTAL	162 529	10 624	151 905

Les stocks de fournitures analyseurs sont évalués selon la méthode du Coût Unitaire Moyen Pondéré.

6.2.2 Actif circulant / dépréciations

Rubriques	Situations et mouvements			
	(A) Dépréciations au début de l'exercice	(B) Augmentations : dotations de l'exercice	(C) Diminutions : reprises de l'exercice	(D) Dépréciations à la fin de l'exercice
Stocks	18 858	1 241	9 475	10 624
Clients	96 202	3 957	15 582	84 577
VMP		5 949		5 949
TOTAL	115 060	11 148	25 057	101 150

6.2.3 Précisions sur d'autres créances significatives
6.2.3.1 Charges constatées d'avance et écart de conversion actif

Nature	Date période		Montants		
	Début	Fin	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Exploitation	01/01/2022	31/12/2022	59 327		

6.2.3.2 Produits à recevoir

Les produits à recevoir sont composés d'avoirs fournisseurs à recevoir pour 20 k€, de charges sociales pour 10 k€, ainsi que des produits divers pour 167 k€ au 31 décembre 2022 correspondent essentiellement aux soldes des dons et cotisations industriels appelés et non versés au 31 décembre 2022 et à des subventions à recevoir.

6.2.3.3 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées à leur valeur nominale. La valeur liquidative au 31 décembre 2022 est de 74 139 €.

Une dépréciation a été constatée pour 5 949€ correspondant à la moins-value latente du portefeuille.

6.3 Fonds associatifs

6.3.1 Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise	500				500
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	3 882 916	415 946			4 298 863
Report à nouveau	- 895 158				- 895 158
Excédent ou déficit de l'exercice	415 946	-415 946	811 704		811 704
Situation nette	3 404 204	-	811 704	-	4 215 908
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement (1)	6 644 509		- 1 567 357	- 956 603	6 033 755
Provisions réglementées					
TOTAL	10 048 713	-	- 755 653	- 956 603	10 249 664

Variations des subventions d'investissement

Les augmentations concernent les variations des subventions d'investissement (cf point 6.3.4).

Les diminutions concernent les variations des reprises des subventions d'investissement et sorties. En 2022, la variation est négative car les sorties d'amortissements de subventions sont supérieures aux nouveaux amortissements de subventions.

L'apport sans droit de reprise implique la mise à disposition définitive d'un bien. Pour être inscrit en fonds associatifs, cet apport doit correspondre à un bien durable utilisé pour les besoins de l'association. Dans le cas contraire, il est inscrit au résultat.

Libellés	Solde début Avant règlement 2018-06	Augmentation	Diminution	Solde fin
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Apports sans droit de reprise	500		-	500
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'association	-		-	-
Écarts de réévaluation				
Réserves				

6.3.3 *Reserve pour projet associatif*

Deux réserves pour projet associatifs sont constituées. La première de 13 355 € provient, suite à la fusion, de l'ancienne entité ASCOPARG.

La seconde a été constituée par l'ancienne entité l'Air de l'Ain et des Pays de Savoie pour 748 395 € et concerne l'acquisition du bâtiment situé au Bourget du Lac.

Intitulé des projets	Solde début Exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice (consommation par affectation du résultat)	Diminution de l'exercice (consommation par investissement : transfert vers le compte 1027)	Montant fin exercice
Projet 1	13 355	-	-	-	13 355
Projet 2	748 395	-	-	-	748 395
TOTAL	761 750	-	-	-	761 750

6.3.4 *Autres fonds associatifs*

Libellé	Solde début Exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs avec droit de reprise	-	-	-	-
Réserves diverses (1)	3 121 167	415 946	-	3 537 113
Écarts de réévaluation	-	-	-	-
Subventions d'investissements sur biens non renouvelables par l'association	20 723 634	649 122	2 216 479	19 156 277
Etat	6 184 000	36 600	1 240 364	4 980 236
Collectivités	2 717 010	75 576	234 199	2 558 395
Ind Ass TGAP	11 606 658	483 150	736 351	11 353 456
Autres	170 001	53 796	5 573	218 224
FEDER	45 966	-	-	45 966
Provisions réglementées	-	-	-	-
Droit des propriétaires (commodat)	-	-	-	-

(1) Les réserves diverses proviennent des résultats cumulés par les anciennes structures au fil des ans.

6.3.5 *Report à nouveau avant répartition du résultat*

Un report à nouveau débiteur est présent pour 895 158 euros au passif du bilan. Il n'y a pas eu de mouvement pour cet exercice.

6.3.6 *Concours publics et subventions*

Les subventions et concours publics octroyés dans l'exercice sont répartis de la manière suivante :

Nature \ financeurs	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	Ind Ass TGAP	Autres	Total
Subventions d'exploitation	-	2 447 509	1 097 083	2 681 648	-	6 226 240
Subventions d'investissement	-	36 600	75 576	483 150	53 796	649 122
Total	-	2 484 109	1 172 659	3 164 798	53 796	6 875 362

6.4 Provisions, fonds dédiés, autres passifs

6.4.1 Provisions pour risques et charges

Nature des réserves et provisions	Montant début	Augmentations	Diminutions	Montant fin
Provisions pour charges	-	-	-	-
Provision pour impôts	-	-	-	-
Provision pour démantèlement	170 000	2 000	2 000	170 000
Autres Provision pour charges	198 371	-	86 097	112 274
TOTAL	368 371	2 000	88 097	282 274

6.4.2 Evaluation des provisions pour risques et charges

Il est constitué une provision pour démantèlement pour un montant de 170 000 €.

Elle est basée sur l'engagement pris par l'association de rendre en l'état le lieu de création des stations de surveillance. L'expérience a permis d'évaluer le coût à 2 000 € par site. Les stations pour lesquelles il existe une provision sont au nombre de 82 au 31/12/2022 sur 89 stations existantes.

L'autre provision pour charges de 112 274 € correspond à la provision pour projection de l'avancement automatique AASQA qui a été constaté suite au changement de convention collective au 01/01/2022.

6.4.3 Fonds dédiés – tableau de suivi

Situations					
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice (19)	Utilisation en cours d'exercice (7894)	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6894)	Fonds restant à engager en fin d'exercice (19)	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépenses au cours des deux derniers exercices
Ministère Environnement	243 410	218 358	8 792	33 844	-
ADEME	116 894	67 675	40 717	89 937	-
Etat, autres	-		87 926	87 926	-
Région	82 351	82 351	52 528	52 528	-
Département	4 000	4 000	12 131	12 131	-
Comm.&Grpt	242 399	122 592	32 038	151 845	-
Union Européenne	-	-	-	-	-
Industriels	-	-	-	-	-
TOTAL	689 054	494 976	234 132	428 211	-

6.4.4 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 43 304 € à la clôture et correspondent à une subvention 2023 perçue en 2022, ainsi qu'à des prestations diverses effectuées sur début 2023.

6.4.5 Charges à payer

Les charges à payer concernent pour 157 k€ des factures fournisseurs, pour 1 263 k€ des charges de personnel et charges sociales, et pour 108 k€ des charges fiscales.

6.5 Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	120 000		120 000
	Prêts	217 264		217 264
	Autres	-		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Créances Clients et Comptes rattachés	489 209	489 209	
	Autres (1)	3 174 341	3 174 341	
Charges constatées d'avance		59 327	59 327	
TOTAL		4 060 142	3 722 877	337 264

Prêts Accordés en cours d'exercice	18 455
Remboursements obtenus en cours d'exercice	376

(1) Ce poste comprend 2 248k€ de subventions à recevoir. La ventilation n'a pas été estimée ici compte tenu des incertitudes sur les échéances.

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine				
	à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers					
Fournisseurs et comptes rattachés		386 157	386 157		
Dettes fiscales et sociales		1 825 424	1 825 424		
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		185 950	185 950		
Autres dettes					
Produits constatés d'avance		43 304	43 304		
TOTAL		2 440 835	2 440 835		

7 Informations relatives au Compte de résultat

7.1 Ventilation des produits d'exploitation

	Montant
Prestations de Service	705 403
Subventions	6 226 240
Reprises sur provision et transferts de charges	293 894
Cotisations	2 261 194
Utilisation des fonds dédiés	494 976
Autres produits	1 350 389
Total	11 332 096

Les prestations de service concernent notamment :

- Prestations QASA : 197 411 €
- Prestations Ministère : 49 101 €
- Prestations Carbon : 130 232 €
- Prestations ATMB : 32 016 €
- Prestations ASF-Vinci : 25 020 €
- Prestations Area : 48 500 €
- Prestations Telt : 29 180 €
- Prestations Federation AURA du Crédit Agricole : 24 125 €

Suite à la réglementation ANC 2018-06, l'utilisation des fonds dédiés se retrouve dans les produits d'exploitation.

7.2 *Détail des charges et des produits par nature incluant les contributions volontaires*

Nature de la contribution / modalités ayant permis de quantifier	Méthode de valorisation	Montant
Contribution en travail	Il s'agit des interventions (hors présence réglementaire) évaluées au SMIC chargé	1 123
Contribution en service	Les fluides sont évalués avec une station de configuration identique Les sols sont évalués forfaitairement, avec un coût unitaire par station selon la convention signée avec l'organisme « prêteur »	44 403

Ces contributions sont comptabilisées en pied de compte de résultat et ont pu être déterminées avec précision. Elles concernent principalement la mise à disposition de matériels, locaux, et de fluides. Elles s'élèvent à 45 526 €.

7.3 *Honoraires des commissaires aux comptes*

	CAC
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	22 103 €
Au titre d'autres prestations	4 372 €
Honoraires totaux	26 475 €

7.4 *Cotisations*

L'association sollicite des cotisations auprès de ses membres. Elles sont comptabilisées de la façon suivante :

- Collectivités – Lors de l'appel ;
- Industriels – lors de l'encaissement, hormis celles liées au programme QASA qui le sont lors de l'établissement de la facture.

7.5 *Transfert de charges*

Cette année, le total des transferts de charges s'élève à 180 739 € dont 135 971 € concernent des indemnités de fin de carrière encaissés au titre de 2 départs en retraite.

8 Informations relatives à la fiscalité

L'association a créé une comptabilité avec 3 secteurs : le secteur non lucratif, le secteur lucratif, et le secteur mixte. Chacun des secteurs est alimenté par des codes analytiques propres.

La partie lucrative de l'association est composée de 100% des prestations facturées aux différents partenaires, ainsi que les frais directs liés à ces prestations. Une quote-part de 6% du résultat du secteur mixte a également été intégrée à la partie fiscalisée.

9 Autres informations et engagements dont opérations et engagements envers les dirigeants

9.1 Informations relatives aux dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant brut des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus haut cadres dirigeants bénévoles ou salariés est de 239 364 euros. Ils sont relatifs aux trois personnes présentes au CODIR. Leur rémunération représente 5.83 % des salaires et traitements.

Les dirigeants bénévoles ne sont pas rémunérés et ne bénéficient d'aucun avantage en nature.

9.2 Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen salarié (ETP personnes physiques) y compris celui mis à disposition de l'entité se décompose ainsi, par catégorie.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	54	-
Non Cadres	32	1
TOTAL	86	1

10 Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

10.1 Engagements financiers donnés et reçus

Nature d'engagements	Donnés	Reçus
Engagements en matière de retraite	1 299 813 €	
Engagements liés aux locations		
- Contrats de location immobilière	451 552 €	
- Contrats de location de véhicules	35 746 €	
- Contrats de location de matériels bureautique	51 246 €	
Engagements de crédit-bail mobilier	160 488 €	

10.1.1 Les engagements de retraites et avantages assimilés

Notre entité ne provisionne pas son engagement en matière de retraite dont les principales caractéristiques et hypothèses retenues pour leur estimation à la date de clôture sont précisées ci-après.

Le montant de notre engagement total correspondant s'élève à 1 299 813 € au 31/12/2022.

Un contrat de couverture est souscrit auprès d'AG2R La Mondiale. La valeur du fonds collectif correspondant au contrat est de 285 903 €.

Les principales hypothèses sont les suivantes à la date de clôture :

- Age de départ à la retraite présumé à l'initiative du salarié : 65 ans
- Taux d'actualisation : 2%
- Taux d'augmentation annuel des salaires : 2%
- Concernant l'appréciation de la probabilité d'être présent dans l'entité à l'âge de départ en retraite, notre entité utilise :

Pour la prise en compte de la probabilité de turnover,

- Des Statistiques propres de turn-over faible

Pour la prise en compte du risque de mortalité,

Le pourcentage de survie résulte des tables de mortalité officielles de l'Insee distinctes hommes/femmes.

- Le % de cotisations/contribution sociales « patronales » probable retenu à payer sur ces indemnités est de 59%.

2 départs en retraite ont eu lieu sur l'année 2022.

10.2 Engagements pris en matière de crédit-bail

	Matériel de transport	Matériel	Bureautique	Total
<i>Valeur d'origine</i>	189 087	157 475	26 719	373 281
<i>Amortissements</i>				
- Cumuls exercices antérieurs	106 541	27 692	0	134 233
- Dotation de l'exercice	34 629	40 006	2 947	77 583
Sous-total	141 171	67 698	2 947	211 816
<i>Redevances payées</i>				
- Cumuls exercices antérieurs	131 399	35 597	0	166 996
- Redevance de l'exercice	40 940	39 254	4 728	84 922
Sous-total	172 339	74 851	4 728	251 918
<i>Redevances restant à payer</i>				
- A un an au plus	23 774	36 709	9 456	69 939
- A cinq ans au plus	25 404	50 960	14 185	90 549
- A plus de cinq ans				
Sous-total	49 178	87 669	23 641	160 488
<i>Valeur résiduelle</i>				
- A un an au plus	1 157	53		587
- A plus d'un an et 5 ans au plus	372	1 298	267	1 947
- A plus de cinq ans				
Sous-total	1 528	1 351	267	3 146
Montant pris en charge dans l'exercice	40 940	38 254	4 278	84 922

11 Transactions avec les contreparties

Selon l'article 431-12 du règlement ANC n°2018-06 En 2022, les opérations avec les contreparties non habituelles ou non conclues à des conditions normales concernent uniquement celles avec le fond de dotation ConvAirgences et SynairGIE.

Nature des Transactions	Partie concernée	Montant
Concernant les charges		
Don	ConvAirgences	200 000 €
Honoraires divers	SynairGIE	49 439 €
Concernant les immobilisations acquises		
Acquisition d'immobilisations corporelles	ConvAirgences	50 000 €
Acquisition d'immobilisations incorporelles en cours	SynairGIE	22 009 €
Concernant les produits		
Aide Financière pour les projets réalisés par Atmo	ConvAirgences	44 304 €
Honoraires administratifs	ConvAirgences	1 000 €
Concernant les subventions d'investissement		
Aide Financière pour les projets réalisés par Atmo affecté aux subventions	ConvAirgences	45 090 €